

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Quorum : 14

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions
2025**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BERTOT Jacques, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, JEAN Ludivine, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, GUERIN Florian, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GUERIN Florian, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à GOINEAU Sophie.

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Le conseil municipal est informé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, et donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan était annexé CFU de la commune.

Considérant que les bilans annuels de 2025 sont retracés sous forme de tableaux récapitulatifs joints en annexes qui précisent la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du vendeur ou de l'acquéreur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières de la commune pour l'année 2025 selon les annexes jointes.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre Carton', written in a cursive style.